



Lundi 28 mars, les élus communautaires se sont réunis en conseil. Retour sur quelques délibérations adoptées.

En préambule, une minute de silence a été proposée par le Président Henri Baile, « *en hommage au peuple russe qui subit la fêrle et au peuple ukrainien, victime du conflit sur son sol* ».

Cette séance était également la première depuis le décès de Michel Bellin-Croyat, maire de La Chapelle du Bard. Les élus ont tenu à lui adresser un dernier hommage en observant une minute de silence.

1- Une intercommunalité solidaire

Une solidarité qui s'illustre aussi bien sur le territoire à travers un fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes, qu'au-delà.

Soutenir les petites communes : Département et communauté de communes main dans la main

Le Département est un partenaire privilégié des communes dont il accompagne les projets d'investissement par une politique ambitieuse d'aide aux communes. Désireux d'aller plus loin dans ce soutien, les élus ont voté la création d'un fonds de concours qui permettra d'abonder les aides attribuées par le Département et qui participera au soutien des projets d'investissement des communes de moins de 1500 habitants. Pour l'année 2022, une enveloppe de 500 000€ est allouée à ce fonds de concours. Pour le Président Henri Baile, cette délibération est « *l'illustration de l'intelligence relationnelle entre nos deux collectivités. Quand les élus des différentes collectivités savent travailler ensemble, la notion de mille feuilles territorial est une utopie. L'addition des compétences et des bonnes volontés est de nature à faire progresser nos territoire* ». Une décision qui ravi Jean-Pierre Barbier, président du Conseil départemental, présent au conseil communautaire de ce jour : « *Le Département est aux côtés des communes et des intercommunalités qui le souhaitent. Nous devons travailler ensemble, à la recherche de synergies et de complémentarité pour permettre aux communes et aux intercommunalités de mener à bien leurs projets. Je suis convaincu que ce qui est acté ici ce soir aura un avenir dans d'autres collectivités* ».

Agir pour la reconstruction suite aux intempéries

Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont acté la création d'un fonds de concours à destination des communes sinistrées suite aux intempéries de fin décembre. Dans ce cadre, le conseil de ce soir a attribué 3 615 € HT à la commune de Champ-près-Froges et 10 092,50€ HT à la commune de Saint-Martin d'Uriage. Solidarité toujours, les élus communautaires ont reconduit le dispositif de dotation de solidarité communautaire (DSC) en faveur des communes membres qui avait été acté en 2018.

Soutenir le peuple Ukrainien

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, la Protection Civile a appelé à la solidarité nationale pour soutenir la population. En collaboration avec l'Association des Maires de l'Isère (AMI), elle a mis en place, via ses antennes locales, une collecte de produits de première nécessité ainsi que du matériel médical et logistique à destination des populations ukrainiennes, à laquelle la communauté de communes a fait écho en relayant l'information auprès des communes de son territoire. Afin de soutenir plus largement l'aide humanitaire, la Protection Civile a lancé un appel à générosité publique, appel auquel Le Grésivaudan a répondu positivement en votant une subvention exceptionnelle de 20 000€. En parallèle la collectivité a

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

procédé à un travail de recensement des logements d'urgence sur le territoire aussi bien communaux que privés. « *A noter qu'il est toujours possible pour les particuliers de proposer des logements via la plateforme Je m'engage pour l'Ukraine mise en place par l'Etat* », a tenu à rappeler le Président Henri Baile.

2- Des produits locaux dans l'assiette des habitants

Le Grésivaudan s'est fixé pour ambition, à l'horizon 2030, d'approvisionner de manière durable, la restauration collective publique du territoire à 80%. Autre objectif, recourir aux produits biologiques à hauteur de 50%. « *Après une étude menée il y a un peu plus d'un an, 25 communes ont manifesté un vif intérêt pour ce sujet, ce qui représente 80% de la restauration collective scolaire sur le territoire* » rappelle Olivier Salvetti Vice-Président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Pour mener à bien ces projets et accompagner au changement les communes en charge de la restauration scolaire, les élus communautaires ont voté pour la création d'un fonds de concours « restauration collective » d'un montant de 20 000€.

3- Pour des services de proximité autour du Plateau des Petites Roches et de Pontcharra mais aussi des permanences délocalisées

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'action sociale, Le Grésivaudan apporte un soutien de proximité aux usagers dans les démarches administratives ou ayant besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique. Un premier projet soutenu par la communauté de communes et les services de l'Etat a conduit à la création d'un Espace France Services sur la commune du Plateau des Petites Roches qui ouvrira ses portes courant 2022.

Afin de consolider la présence des services publics en proximité des habitants, les élus communautaires ont acté la création d'un second Espace France Services sur le nord du territoire, à Pontcharra. Un accueil fixe sera proposé au sein de l'actuelle Maison des Services de la commune et des permanences France Services délocalisées à Allevard et Les Adrets seront également organisées. On retrouvera parmi les services proposés : des permanences régulières (Plan Local pour l'insertion et pour l'Emploi, Mission Locale, logement social, Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation, ...) ou ponctuelles pour d'autres partenaires (CAF, Service pénitentiaire d'insertion et de probation médiation familiale, ...), une salle de formation, du matériel informatique en libre-service. En fonction des besoins observés sur le territoire, de nouvelles permanences pourront être ouvertes dans les années à venir. « *Ces permanences délocalisées garantiront aux habitants l'accès en proximité à un ensemble de services, dans des zones de montagne soumises inévitablement à des temps de déplacements importants* » précise Patrick Beau, Vice-Président en charge des solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels

4- Soutenir la construction de logements sociaux

En préambule, le Président a tenu à rappeler que la communauté de communes finance désormais directement les organismes HLM (hors communes soumises à la loi Solidarité Renouvellement Urbain) pour l'équilibre financier de leurs opérations. C'est dans ce cadre que les élus communautaires ont acté des aides complémentaires à différentes opérations immobilières de logements locatifs sociaux pour un montant global de 716 500€.

La collectivité a également acté des garanties d'emprunt pour 3 opérations portées par des organismes HLM sur le territoire.

« *Ces différentes délibérations marquent la volonté du Grésivaudan de s'engager aux côtés des acteurs du logement social afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets de construction et de réhabilitation,*

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

ce qui permettra d'étoffer l'offre de logements sur nos territoire » conclu Laurence Théry, vice-présidente en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.

5- Mieux trier les biodéchets

D'ici le 31 décembre 2023, les territoires seront dans l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Pour y répondre, Le Grésivaudan a travaillé par étape. Dès le précédent mandat, le compostage individuel et partagé a été mis en place, développé et promu dans les communes de montagne. Pour les communes de plaine dont les déchets sont gérés en direct par la communauté de communes, plusieurs scénarios ont été envisagés et les élus ont opté pour la solution « Tout compostage ». Cette solution représente un investissement de 703 700 € HT subventionnable à hauteur de 55% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le recrutement de 4 Equivalent Temps Plein pour assurer la distribution, la mise en œuvre de ces composteurs et l'accompagnement des habitants. Environ 8 000 composteurs individuels seront distribués et 300 sites de compostage partagé installés, dans l'objectif de réduire le tonnage d'ordures ménagères.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr